

Procap

Le magazine
pour personnes
avec handicap

04/25



**Engagé·e·s pour une
sécurité sociale forte et
une participation pleine
et entière de toutes et tous**

Page 6

procap



Waldspurger SA
Trois générations d'expérience dans l'aménagement de véhicules. Depuis 1978



AMENAGEMENT DE VEHICULES
WALDSPURGER



INNOVER PAR TRADITION

Tout pour votre mobilité

Nous fournissons des solutions personnalisées, sur mesure et de qualité suisse.



Plus d'infos sur waldspurger.ch



Stannah

Votre maison, votre liberté.

Restez mobile sans limites, là où c'est le plus beau : ascenseurs domestiques, plateformes élévatrices et élévateurs de bain de Stannah vous offrent la liberté de profiter de votre maison à tout moment et sans restriction.

+ Top qualité de service, partout en Suisse

021 510 78 90 sales@stannah.ch | stannah.com

rigert
NIVELLE LE CHEMIN

*Les amis ne peuvent pas toujours être là pour aider.
Par contre, un monte-escaliers de Rigert, oui.*



Consultation gratuite
021 793 18 56
ou voir www.rigert.ch/fr

Testez nos monte-escaliers avec siège & plateforme dans notre Showroom à Küssnacht am Rigi ou à Oensingen (SAHB)



Etapes et bonds en avant vers l'égalité

Le chemin vers l'égalité entre les personnes avec et sans handicap se fait parfois à petits pas, parfois à grands bonds. Ce qui peut sembler un petit pas pour certain·e·s représente un vrai tournant pour d'autres, selon leur situation personnelle. Pour des parents, un congé pour s'occuper de leur enfant après une opération complexe peut être un moment clé pour concilier garde d'enfant et activité professionnelle dans une période difficile. Pour d'autres, cette modification législative prévue n'apporte aucun changement concret. En revanche, grâce à une correction obtenue sur le plan politique dans le calcul du degré d'invalidité, certain·e·s ont désormais droit à une rente AI ou à une rente plus élevée.

Ces décisions font l'objet d'intenses débats politiques. Les différents intérêts des personnes en situations de handicap doivent être pris en compte au niveau politique. C'est précisément ce que nous faisons au sein du département de Politique sociale de Procap.

D'autres étapes importantes restent à franchir : l'initiative pour l'inclusion exige une égalité et une participation réelles dans tous les aspects de la vie et une vaste révision de l'assurance-invalidité est imminente. Nous nous engageons sans relâche pour que la participation et l'égalité de toutes et tous progressent à, pas à pas ou par grandes avancées, sans jamais reculer.

Anna Pestalozzi
Responsable Politique sociale

Contenu

- 4 Brèves**
- 6 Procap Politique sociale**
Rétrospective de la session d'automne 2025
- 11 Procap Voyages**
Partez en vacances avec nous
- 12 Procap Construction et Logements**
Lorsque se loger devient un luxe
- 14 « Nous sommes Procap »**
George Marti
- 16 Procap Recherche de fonds**
Des solutions simples pour votre prévoyance
- 18 Casse-tête**
- 19 Conseil juridique**
Un accompagnement pratique au quotidien – pour pouvoir continuer à vivre chez soi
- 20 Calendrier d'événements**
Hiver 2025 – 2026
- 21 Procap Sport**
Deux merveilleuses journées
- 22 Toutes et tous à bord avec Procap Lausanne !**
- 24 L'accessibilité numérique**
Façonner ensemble un avenir numérique inclusif
- 26 Carte blanche**
Renée Iseli-Smiths

Nouveau programme de cours 2026 – offre de formation optimisée avec Sport+Handicap EDUCATION



Bonne nouvelle pour toutes celles et tous ceux qui s'engagent en faveur du sport pour les personnes en situations de handicap : le nouveau programme des cours de Sport+Handicap EDUCATION, l'offre de formation commune de PluSport, Procap et de l'Association suisse des paraplégiques (ASP), sera lancé dès 2026. Avec ce partenariat, nous avons uni nos forces afin de proposer un programme de formation moderne, concret et accessible dans les domaines du sport, du handicap et de l'inclusion. Notre objectif : une offre éducative tournée vers l'avenir, coordonnée à l'échelle suisse, clairement structurée et directement intégrée dans le système sportif national.

Vos avantages dès 2026 :

- toutes les formations initiales et formations continues réunies au même endroit
- une structure claire et une meilleure articulation avec le programme Jeunesse+Sport (J+S) et Sport des adultes Suisse (esa)
- une inscription simple et unifiée via la plateforme TRAININGplus (création de votre login personnel lors de votre première inscription).

Découvrez tous les modules et cours 2026 sur notre nouveau site web : sporthandicapeducation.ch.

Nous serions ravi·e·s de vous compter (à nouveau) parmi nous en 2026 – que vous soyez débutant·e, en réintégration ou responsable expérimenté·e.



Artwork

« Les structures qui naissent dans mes œuvres rappellent la nature, l'architecture et le cosmos. La tension entre l'ordre et le chaos, entre l'intuition et le contrôle me fascine. Chaque dessin est une tentative de prendre conscience de la diversité des petites choses simples. »

Ciaran Marx, membre de Procap

N'hésitez pas à nous appeler si vous avez des questions.

Téléphone 044 908 45 99 ou : info@sporthandicapeducation.ch



Campagne « 16 jours contre la violence basée sur le genre » du 25 novembre au 10 décembre

La violence basée sur le genre est toujours un tabou, en Suisse comme dans le reste du monde, et souvent banalisée. Depuis 1991, la campagne «16 Days of Activism Against Gender Violence» organise diverses actions pour attirer l'attention sur la violence basée sur le genre et la dénoncer fermement. Elles ont lieu chaque année du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre, Journée des droits de l'homme. Elle rappelle avec insistance que les droits des femmes sont des droits humains et que la violence à leur encontre est une violation de ces derniers. La campagne a pour vocation de réduire la violence par la prévention, l'information et la sensibilisation. Elle informe sur les offres de soutien et de conseil et encourage à prendre activement position contre la violence. Chaque année, elle est placée sous un thème spécifique. En 2025, l'attention portera sur la violence basée sur le genre dirigée contre les personnes en situations de handicap. Des ateliers, des événements culturels et des formats en ligne seront organisés sur ce thème pendant 16 jours.

Toutes les informations sur la campagne et les événements : 16jours.ch



Journée de l'inclusion numérique le 21 novembre 2025

Plus de 20 % de la population suisse ne possède que peu ou pas de compétences numériques de base. Parmi ces personnes menacées d'exclusion technologique se trouvent aussi de nombreuses personnes âgées. Les personnes en situations de handicap constituent un autre groupe particulièrement menacé, surtout en raison du manque de possibilités de soutien technique. Souvent, elles n'ont pas accès à des informations et services importants. Il est donc urgent de combler cette lacune. Dans un monde de plus en plus numérisé, il est décisif que les personnes en situations de handicap, les personnes qui ont peu de compétences numériques de base et les personnes âgées puissent utiliser les nouvelles technologies.

La Journée de l'inclusion numérique est placée sous le signe d'une vision commune: celle d'un avenir numérique auquel tout le monde peut participer. C'est la raison pour laquelle l'Alliance inclusion numérique suisse (ADIS) et ses organisations partenaires organisent cette journée, dont l'objectif est d'attirer l'attention sur cette problématique et de montrer l'engagement d'institutions qui soutiennent les personnes concernées. Ensemble, nous pouvons façonner un avenir numérique inclusif.

adis.ch

Rétrospective de la session d'automne 2025

Au moins quatre fois par an, le Conseil national et le Conseil des Etats débattent de questions politiques lors des sessions du Parlement fédéral. La commission de la politique sociale de Procap Suisse lutte pour renforcer les droits des personnes en situations de handicap et veiller à ce que les décisions politiques et les lois répondent à leurs besoins. Les sessions sont une période particulièrement intense pour elle. Avant, pendant et après chaque session, l'équipe suit de près les affaires à l'ordre du jour et échange avec les personnes concernées, les parlementaires et d'autres organisations. Depuis le début de l'année, Procap informe ses membres des résultats par courriel après chaque session.

Texte Miriam Hürlimann et Florian Eberhard **Photos** iStock, Shutterstock

On appelle « session » la période pendant laquelle le Parlement se réunit pour délibérer. Le Conseil national et le Conseil des Etats créent, modifient ou adoptent des lois et décident des modifications constitutionnelles avant que celles-ci ne soient soumises au vote du peuple. Les sessions ordinaires ont lieu quatre fois par an durant trois semaines : la session de printemps en mars, la session d'été en juin, la session d'automne en septembre et la session d'hiver en décembre. Si les affaires ne peuvent être traitées dans le cadre de ces quatre sessions ordinaires, les deux Chambres peuvent décider, indépendamment l'une de l'autre, de tenir des sessions extraordinaires.

En 2025 également, le Conseil national et le Conseil des Etats débattent de nombreux dossiers importants qui concernent les personnes en situations de handicap et pour lesquels Procap Suisse s'engage au niveau politique. Depuis la session de printemps 2025, Procap informe ses membres des résultats par courriel à la fin de chaque session. L'objectif est de tenir les membres au courant de l'actualité politique et de montrer comment Procap s'engage au niveau politique en faveur de l'inclusion et des droits des personnes en situations de handicap.

La session d'automne des Chambres fédérales s'est déroulée du 8 au 26 septembre 2025. Nous vous informons ci-après, dans le cadre du magazine Procap, des résultats de la session écoulée. L'actualité des dossiers correspond à la situation à la fin de la session. Certains d'entre eux font actuellement l'objet de discussions supplémentaires.



Loi sur les crèches : le Conseil des Etats permet de combler les lacunes de l'offre, mais laisse de côté les enfants qui nécessitent une prise en charge plus soutenue

Dans le cadre du projet relatif à l'accueil extrafamilial 21.403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles », le Conseil des Etats a approuvé lors de la session d'automne les conventions-programmes. Il s'agit d'une étape importante pour combler les lacunes de l'offre en matière d'accueil extrafamilial, aussi pour les enfants en situations de handicap. Dans le même temps, la Chambre haute a toutefois refusé d'augmenter d'un facteur 3 maximum les allocations de garde pour les enfants en situations de handicap. Avec une telle décision, ce sont justement les enfants et les familles qui ont le plus besoin d'aide qui se retrouvent sur le carreau.

Conventions-programmes : progrès important

Procap Suisse salue le fait que le Conseil des Etats a choisi d'approuver les conventions-programmes. Ces dernières permettent en effet à la Confédération de soutenir les cantons de façon ciblée dans le développement de l'offre de places d'accueil extrafamilial et de combler les lacunes existantes en la matière. Cette mesure est urgente, en particulier pour les enfants en situations de handicap qui n'ont bien souvent pas encore accès à l'accueil extrafamilial.

Allocations de garde : chance manquée

Procap déplore le refus étroit du Conseil des Etats d'augmenter les allocations de garde jusqu'à un montant maximal triplé.

Une limitation au double du montant maximum ne tient pas compte des besoins de certains enfants et envoie par ailleurs un signal problématique aux cantons, où les coûts supplémentaires occasionnés par les handicaps restent à un niveau considérablement élevé. Dans ces conditions, les cantons n'ont pas d'autre choix que de verser des contributions supplémentaires.

Etape suivante : élimination des divergences

Contrairement au Conseil des Etats, le Conseil national s'était prononcé au printemps pour les conventions-programmes et pour l'augmentation des allocations de garde. Le projet retourne donc au Conseil national pour la procédure d'élimination des divergences. Procap Suisse va continuer de s'engager pour que tous les enfants – aussi ceux qui présentent un besoin d'assistance élevé – aient accès à l'accueil extrafamilial et pour que leurs parents ne soient pas contraints de renoncer à leur activité professionnelle.

Procap salue l'adoption de la motion Roduit par le Conseil des Etats – réinsertion professionnelle facilitée des personnes bénéficiant d'une rente AI

Procap Suisse se réjouit vivement de l'adoption, par le Conseil des Etats, de la motion 24.4618 déposée par le conseiller national Benjamin Roduit, qui a été transmise au Conseil fédéral sans contre-proposition. Après la décision positive du Conseil national en mai de cette année, le second conseil a aussi décidé d'adopter la motion. Cette dernière ouvre la possibilité d'éliminer une incitation négative majeure dans le système de l'AI actuel et améliore les chances de réinsertion professionnelle pour les personnes bénéficiant d'une rente AI.

Souvent, les bénéficiaires d'une rente AI qui souhaitent reprendre ou augmenter une activité lucrative y renoncent de peur de se retrouver sans travail ni rente (et peut-être sans prestations complémentaires) en cas de rechute. La prestation transitoire de l'AI, qui devrait justement leur épargner cette crainte, n'offre pas la protection souhaitée.

La motion prévoit que, pendant la période de protection de trois ans, la rente ne soit pas révisée automatiquement si la personne perçoit une prestation transitoire à la suite d'une rechute. Cette décision renforce le sentiment de sécurité des personnes concernées et réduit les obstacles à la reprise d'une activité professionnelle.

La décision prise par les deux conseils est une étape vers de meilleures conditions – cadres pour la participation à la vie professionnelle. Le Conseil fédéral propose de se pencher sur l'objectif de la motion lors de la prochaine révision de l'AI. Procap suivra sa mise en œuvre de près.



Allocation de prise en charge pour les parents d'enfants gravement malades : le Conseil des Etats souhaite à l'unanimité combler les lacunes dans l'application de la loi

Le Conseil fédéral veut unifier les prestations du régime des allocations pour perte de gain (APG) afin de mieux les adapter aux évolutions de la société. Le droit à une allocation de prise en charge doit être étendu aux cas dans lesquels un enfant est hospitalisé au moins quatre jours de suite.

Selon le projet de loi du Conseil fédéral (objet 25.039), les parents n'ont toutefois pas droit à un congé de prise en charge si l'hospitalisation a lieu directement après la naissance de l'enfant. Le Conseil des Etats souhaite quant à lui que l'allocation de prise en charge soit aussi versée en cas d'hospitalisation d'un enfant gravement atteint dans sa santé directement après sa naissance. Cette mesure doit permettre aux deux parents d'être présents lors de situations critiques.

Procap se réjouit vivement que le Conseil des Etats ait approuvé le projet de loi sur les allocations pour perte de gain, qu'il entende combler les lacunes et qu'il ait repris la précision proposée par sa commission. Lorsque l'objet ira au Conseil national, en tant que second conseil, il s'agira de veiller à ce que les familles particulièrement éprouvées, dont l'enfant vient au monde gravement malade, bénéficient effectivement de ce droit. Dans une situation médicalement difficile ou qu'il est possible que l'enfant décède, les parents doivent pouvoir être tous les deux présents à l'hôpital.

Le Conseil national veut aussi améliorer la protection contre les abus sexuels

Après le Conseil des Etats, le Conseil national a aussi clairement adopté la motion du conseiller aux Etats

Beat Rieder 24.4081 «Infractions contre l'intégrité sexuelle. Lutter contre les récidives». Celle-ci vise à mieux protéger les personnes en situations de handicap, les enfants et les patient·e·s dans les institutions, dans le cadre des loisirs ou de la santé contre les agressions sexuelles. A l'heure actuelle, les personnes qui exercent une activité professionnelle ou de prise en charge dans ces domaines doivent déjà présenter un « extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers » prouvant qu'elles n'ont pas été condamnées pour une infraction contre l'intégrité sexuelle. La motion vise à modifier la loi sur le casier judiciaire afin que ces extraits spéciaux indiquent également si une personne a été condamnée en première instance pour une infraction sexuelle, même si la procédure n'est pas encore définitive. L'objectif est d'empêcher qu'une personne puisse, pendant qu'une procédure est en cours, travailler librement comme soignant·e, encadrer des camps pour enfants ou entrer en contact d'une autre manière avec des personnes vulnérables. En effet, il s'écoule souvent plusieurs années entre le moment où une infraction contre l'intégrité sexuelle est commise et la condamnation définitive par le Tribunal fédéral. Pendant cette longue période, l'extrait spécial ne donne aujourd'hui aucune indication sur le fait que la personne concernée pourrait représenter un danger.

Procap se réjouit vivement de la prise de conscience de l'urgence d'agir dans ce domaine et de la nécessité d'accorder une plus grande importance à la protection contre les agressions sexuelles. La balle est désormais dans le camp du Conseil fédéral, qui doit présenter au Parlement une proposition de mise en œuvre dans un délai de deux ans.

Droit de vote pour les personnes en situations de handicap

Le Conseil des Etats a transmis au Conseil fédéral la motion 24.4266, qui vise à garantir les mêmes droits politiques pour toutes et tous, y compris les personnes en situations de handicap. Après le Conseil national, c'est donc le Conseil des Etats qui soutient le droit de vote pour les personnes en situations de handicap. Une avancée importante pour les demandes exprimées lors de la session des personnes handicapées 2023! La prochaine étape : le Conseil fédéral devra préparer un projet de modification de la Constitution. Puis, le peuple sera appelé à voter.

Garantie du minimum vital pour les personnes bénéficiant d'une rente AI : la balle est désormais dans le camp du Conseil fédéral

Procap se réjouit vivement de l'acceptation par le Conseil national du postulat 25.3534 « Garantie du minimum vital des bénéficiaires d'une rente AI : pour une solution ciblée ». Ce postulat charge le Conseil fédéral d'examiner différentes mesures visant à garantir de manière durable les moyens de subsistance des personnes bénéficiant d'une rente AI. Il s'agit notamment d'étudier des approches concernant l'AI et les prestations complémentaires ainsi que d'autres mesures. Il est important que les mesures prises dans le domaine de l'AI n'entraînent pas de réduction des prestations complémentaires.

Le Conseil fédéral élaborera ensuite un rapport à ce sujet. Procap continue, après l'acceptation de la 13^e rente AVS, de revendiquer une harmonisation des prestations entre les bénéficiaires de rentes AVS et AI.

Autres objets de la session d'automne concernant les personnes en situations de handicap

Nous saluons l'adoption des objets suivants :

- **Modification de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) visant à combler une lacune juridique en matière de rechutes et de séquelles tardives, objet 24.056** : Procap se réjouit que le versement d'indemnités journalières par l'assurance-accidents soit désormais étendu aux cas où l'incapacité de gain survient comme séquelle tardive ou rechute d'un accident survenu avant l'âge de 25 ans et sans couverture LAA.
- La **motion von Falkenstein, 23.3808**, demande au Conseil fédéral de prendre des mesures pour accélérer les procédures AI et garantir la sécurité financière des personnes assurées pendant cette période. Procap salue l'adoption de la motion par le Parlement et accompagnera sa mise en œuvre.
- La **motion Hess, 24.4452**, demande une stratégie nationale visant à améliorer la situation médicale des personnes atteintes du syndrome de fatigue chronique (EM/SFC) et de Covid long. L'adoption de la motion par le Parlement constitue une étape importante vers une meilleure prise en charge médicale des personnes concernées dans toute la Suisse.

Procap regrette vivement les décisions suivantes :

- Procap Suisse juge regrettable l'adoption de la **motion Müller, 25.3713**, visant à rembourser la dette de l'AI envers l'AVS principalement par des mesures axées sur les dépenses. D'une part, le Conseil fédéral a déjà pour mandat de présenter un plan pour traiter la dette de 10 milliards de francs de l'AI envers l'AVS. Cela est prévu dans le cadre de la prochaine révision de l'AI. D'autre part, il est irréaliste de vouloir rembourser cette dette principalement par des économies sur les dépenses. De telles mesures entraîneraient une réduction drastique des prestations et transfèreraient les coûts vers l'aide sociale. Pour Procap, une chose est claire : le remboursement de la dette ne doit pas se faire au détriment des personnes en situations de handicap.
- Le rejet de la **motion Hurni, 24.3226**, visant à créer des centres nationaux d'expertise médicale indépendants, est une occasion manquée d'investir dans la qualité des expertises médicales tout en répondant au manque de spécialistes qualifiés. Cette pénurie entraîne des délais d'attente longs et pénibles dans les procédures AI.
- Le rejet à une courte majorité de la **motion de la CSSS-N sur les cas de rigueur au travail, 25.3007**, visant à obtenir un soutien supplémentaire par le biais de services de tiers, est également regrettable. La motion demandait un soutien renforcé et ciblé par le biais de services de tiers tels que l'interprétation en langue des signes, l'interprétation écrite, l'aide à la lecture ou les services de transport afin de faciliter l'intégration sur le marché du travail.

Prochaine session

La session d'hiver se tiendra du 1^{er} au 19 décembre 2025. Comme d'habitude, nous vous informerons des résultats par e-mail.

Si vous n'avez pas encore reçu cet e-mail mais souhaitez le recevoir à l'avenir, veuillez nous envoyer un message avec pour objet « Récapitulatif de la session » à l'adresse suivante : kommunikation@procap.ch.

Sur procap.ch/session-dautomne-2025, vous trouverez une liste de liens vers les différents objets.

La mobilité offre la liberté
avec une voiture personnalisée.

Nous sommes là pour vous -
8 x en Suisse

Zurich

Laubisrütistrasse 74
8712 Stäfa

Wiesackerstrasse 100
8105 Regensdorf

Bernstrasse 27
8952 Schlieren

Argovie

Bleicheweg 4
4800 Zofingen

Bâle

Wyhlenstrasse 41
4133 Pratteln

Bellinzona

Carrale di Bergamo 107
6532 Castione

Berne

Grubenstrasse 105
3322 Urtenen-Schönbühl

Lucerne

Grabenhofstrasse 3
6010 Kriens



☎ 044 928 30 10

✉ mail@kirchhoff-mobility.ch

🌐 www.kirchhoff-mobility.ch



**Il vous reste des devises étrangères?
Faites-en don pour nous aider!**

Aucune devise n'est trop exotique, aucune pièce trop ancienne, aucun billet trop froissé. **Envoyez-nous vos devises étrangères!** Nous trions la monnaie qu'il vous reste après un voyage d'affaires ou des vacances à l'étranger et la changeons en francs suisses.

Les recettes bénéficient directement aux personnes en situations de handicap en Suisse. Participez, chaque pièce compte!

Merci de tout cœur pour votre solidarité!

Procap Suisse

Monnaies étrangères
Frohburgstrasse 4 | 4600 Olten
Téléphone 062 206 88 18

fremdwaehrungen@procap.ch
procap.ch/fr/sengager/donner/monnaies-etrangeres



HÖGG

La mobilité
notre métier

Monte-escaliers



Homelifts
et ascenseurs

hoegglift.ch

Lausanne T 021 800 06 91
St. Gallen T 071 987 66 80
Bern T 033 439 41 41

Partez en vacances avec nous

Envie de découvrir de nouveaux horizons ? Les offres de vacances de Procap proposent aux membres de l'association ainsi qu'aux passionné·e·s de voyage avec ou sans handicap des expériences uniques et inoubliables. Evadez-vous du quotidien : découvrez notre catalogue de vacances 2026.

Texte Cynthia Mira **Photos** Lausanne Groupes Croisiereurope, Stéphanie Hirsiger, stock.adobe.com

Au cours des trente dernières années, Procap Voyages est devenu le partenaire incontournable en Suisse pour les voyages sans obstacles. La dernière édition de notre catalogue de vacances vous réserve une fois de plus des expériences inoubliables. Respirer l'air pur de la montagne lors de randonnées actives, savourer des moments de détente le temps d'une croisière fluviale, flâner à travers des paysages idylliques ou profiter du soleil, de la mer et de la plage dans les plus belles régions d'Europe et du monde : pour toutes vos envies de voyages, nous avons une offre adaptée et accessible.

Les plus belles destinations 2026 vous attendent

Parcourez notre catalogue et laissez-vous inspirer. Pour toute commande de catalogue ou toute question, vous pouvez contacter notre agence de voyages par courriel à l'adresse voyages@procap.ch ou par téléphone au 062 206 88 30. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller. Découvrez le nouveau catalogue de vacances 2026 :



Offrez des vacances en devenant accompagnant·e de voyages

Vous avez envie d'offrir des moments inoubliables – à vous-même et à d'autres ? Alors engagez-vous comme accompagnant·e de voyages chez Procap. Chaque année, plus de 1000 personnes participent à des voyages de groupe, organisés en Suisse et à l'étranger. Ces offres ne sont possibles que grâce à l'engagement de nombreux accompagnant·e·s, qui se voient rembourser leurs frais. Partagez votre temps, apportez votre soutien aux personnes en situations de handicap et offrez-leur des vacances reposantes. Vous trouverez plus d'informations ici :



Lorsque se loger devient un luxe

La pénurie de logements s'est aggravée en Suisse. De plus en plus de gens peinent à trouver un logement à prix abordable. Pour les personnes en situations de handicap, la situation est particulièrement précaire. Procap s'engage dans le cadre du Plan d'action de la Confédération sur la pénurie du logement lancé en 2024. Sa marge de manœuvre est toutefois bien modeste. En voici les raisons.

Texte Cynthia Mira **Illustration** Shutterstock

«Le problème, ce n'est pas qu'il n'y a pas assez de logements, c'est qu'il n'y a pas assez de logements à prix abordable», déclare Urs Schnyder. Webmaster et conseiller en logement chez Procap, il connaît bien la situation pour être lui-même en chaise roulante. «Avec leur rente AI et d'éventuelles prestations complémentaires, les personnes en situations de handicap ont certes des liquidités, mais face au niveau actuel des loyers, la plupart du temps, cela ne suffit pas.» Les logements accessibles en chaise roulante se trouvent principalement dans les nouvelles constructions et sont, de fait, plus chers. «En ville, les logements sont généralement inabordables puisqu'ils sont situés dans des zones centrales et où le prix du mètre carré est élevé.» Pourtant, c'est précisément en ville et dans les agglomérations que les personnes en chaise roulante trouveraient les infrastructures dont elles ont besoin comme les transports publics, les hôpitaux, les médecins et les magasins.

La Confédération reconnaît désormais la problématique de la pénurie de logements et la flambée des prix qui en découle. «Il était grand temps», indique Remo Petri, chef du service Construction, Logements et Transports chez Procap Suisse. L'Office fédéral du logement (OFL) a pris des mesures et travaille depuis 2024 avec des représentant·e·s des cantons, des villes et des communes, ainsi que du secteur de la construction, de l'immobilier et de la société civile, à l'élaboration d'un plan d'action comprenant 30 mesures définies. Procap fait partie de ce comité. L'objectif de ces mesures est de garantir en Suisse un nombre suffisant de logements de bonne qualité, abordables et adaptés de manière durable aux besoins de la population. Pour autant, «dans ce comité, notre marge de manœuvre est limitée», souligne Remo Petri. «Comme il n'y a pas de base juridique en la matière, on ne peut qu'émettre des recommandations à l'attention du marché.» Il n'existe pas d'instrument politique pour intervenir sur les loyers



des logements; chaque mesure touche au droit de propriété. En d'autres termes, il faut changer les lois et, pour cela, il faut que le Parlement se saisisse de la question.

Procap exige des logements à prix abordable

Lors de la deuxième table ronde, au moment de recueillir une nouvelle fois l'avis des participants sur le plan d'action, Procap a pu se faire entendre et présenter ses revendications en faveur de ses membres. Concrètement, l'association réclame davantage de construction de logements d'utilité publique par le biais de coopératives et des logements abordables pour les personnes en situations de handicap. Procap se bat également pour que les loyers ne soient pas seulement déterminés par l'offre et la demande, mais qu'ils soient aussi basés sur les coûts de construction. En outre, la communication du loyer payé par le locataire précédent devrait être obligatoire. Les communes doivent également obtenir un droit de

préemption afin de pouvoir proposer des logements abordables. Un problème majeur réside dans la spéculation foncière. Dans le parc immobilier existant, en particulier lorsqu'il y a densification ou extension, une part minimale obligatoire de logements à loyers abordables doit être prévue. En outre, les normes de construction doivent être simplifiées afin de pouvoir construire à moindre coût et ainsi permettre la création de logements abordables. L'AI peut également financer a posteriori des adaptations du logement, par exemple le remplacement d'une baignoire par une douche accessible en fauteuil roulant. Telle est la position de Procap. L'année 2026 montrera dans quelle mesure ces projets pourront être menés à bien. C'est en effet à ce moment que l'Office fédéral du logement convoquera à nouveau le comité afin de procéder à un nouvel état des lieux. Procap continue de défendre ses revendications en faveur des personnes en situations de handicap.

Quelques astuces pour trouver un logement

Pour vous aider dans vos démarches, Procap a élaboré une fiche technique avec les exigences minimales à avoir lorsque l'on recherche un logement sans obstacles. Il est possible d'effectuer par après des adaptations pour éliminer les obstacles grâce à des aides de l'AI. L'AI permet par exemple de financer des aménagements tels que l'installation d'un nouveau monte-escalier, le remplacement d'une baignoire par une douche sans seuil, des accès au balcon et à la terrasse sans obstacles et des portes automatisées. Le service Construction, Logements et Transports de Procap est à votre disposition. Vous cherchez actuellement un logement et vous ne savez pas vraiment quels critères privilégier? Voici les six exigences minimales issues de la fiche technique :

Exigences auxquelles doit impérativement répondre un logement proposé comme accessible aux chaises roulantes :

- **Accès sans marches** depuis la rue/le trottoir jusqu'à la porte d'entrée de l'appartement
- **Cabine d'ascenseur : 1,10 m de large, 1,40 m de profondeur, largeur de porte de 80 cm** (dans les bâtiments anciens, exceptionnellement aussi 1,0 x 1,25 m)
- **Pas de différences de niveau dans l'appartement.** Appartements à plusieurs étages : tous les niveaux sont reliés par des ascenseurs ou des monte-escaliers accessibles en fauteuil roulant
- **Largeur du couloir : au moins 1,20 m**
- **Portes de l'appartement, des chambres, des toilettes/salle de bains/douche et**

de la cuisine : au moins 80 cm de large, sans seuil (dans les bâtiments anciens, exceptionnellement 75 cm)

- **Dimensions des pièces WC/salle de bains : au moins 1,70 x 2,20 m, WC/douche : au moins 1,65 x 1,80 m**

Au moins une de ces pièces doit être présente.

Qualités supplémentaires souhaitées, utiles pour les personnes en situations de handicap et les personnes âgées :

- **Accès à un coin en extérieur pour s'asseoir, à une terrasse ou un balcon.** Hauteur de marche maximale de 2,5 cm, largeur de porte minimale de 80 cm
- **Espace de manœuvre dans la cuisine d'au moins 1,40 x 1,70 m.** Pour les cuisines à deux faces : distance minimale de 1,20 m entre les faces
- **Buanderie, réduits et caves accessibles sans marches** ou lave-linge/sèche-linge dans l'appartement
- **Place de stationnement prévue pour les fauteuils roulants, largeur 3,50 m.** Accès sans marches de l'appartement à la place de stationnement, au parking couvert ou au garage

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter

Procap Construction :
Téléphone : 062 206 88 50
E-mail : bauen@procap.ch
Scannez le code QR pour plus d'informations.





NOUS SOMMES PROCAP

« La diversité façonne nos rêves »

George Marti

(*1993). Depuis 2006, le musicien et professeur de musique George Marti se produit à travers toute la Suisse. Il impressionne par la grande diversité des instruments qu'il maîtrise. Son répertoire va du piano au trombone et cor des Alpes, en passant par le jazz et l'improvisation. Outre ses prestations lors d'événements culturels et dans des églises, il transmet son approche de la musique à l'École de musique de Zoug. George Marti est aveugle. Au cours de son impressionnante carrière, il a déjà reçu plusieurs distinctions.

Interview Cynthia Mira **Photos** Markus Schneeberger

Procap: George, tu dis que la musique est plus qu'un métier pour toi. Qu'entends-tu par là ?

George Marti: La musique m'a guidé tout au long de ma vie. Elle me permet de m'intégrer et d'être en lien avec le monde. Les sons et l'improvisation ont été importants pour moi dès l'enfance. J'ai commencé à jouer du trombone à l'âge de sept ans. J'écoute et je joue tous les styles de musique. J'aime la diversité. Je ne cherche pas à remplir des salles de concert. Bien sûr, les concerts font partie du métier, mais la musique m'accompagne de manière inconsciente et intuitive dans ma vie quotidienne. Elle me permet également de développer mes autres sens.

Tu avais ton propre studio à Zoug. Que représente pour toi le poste fixe à l'École de musique de Zoug ?

Ici, je trouve tout ce dont j'ai besoin pour m'intégrer sur le marché du travail. Je dispose de salles de classe bien équipées où je peux travailler dans de bonnes conditions, de manière variée et créative. J'enseigne le cor des Alpes ainsi que le trombone et propose différents cours d'improvisation. En parallèle, je coanime deux ateliers de jazz. Le travail d'équipe et les échanges avec mes collègues sont pour moi très importants. La collaboration est très respectueuse et orientée vers les solutions.

Qu'aimes-tu transmettre à tes élèves, qu'ils soient jeunes ou adultes ?

Il est essentiel pour moi qu'ils prennent plaisir à faire de la musique et qu'ils poursuivent leurs propres objectifs. Quand une personne joue ou improvise librement pour la première fois, je ressens aussitôt l'énergie. La musique nous relie les uns aux autres, peu importe notre âge, niveau ou expérience. J'entends les progrès, le courage et les rires de mes élèves. C'est ce qu'il y a de plus beau.

En quoi ton enseignement est-il différent de celui d'une personne voyante ?

Je suis capable d'écouter très attentivement et de réagir à la musique. N'ayant pas accès aux gestes ni aux expressions du visage, je consacre toute mon attention à mes élèves et les encourage à explorer leur propre univers sonore. Bien sûr, mes élèves reçoivent des partitions, mais j'enseigne beaucoup de manière auditive. Avec moi, ils apprennent notamment à connaître l'instrument par

l'intuition et l'improvisation. Pour moi, la diversité signifie que chacune et chacun peut apporter sa propre contribution. C'est la seule façon de créer une véritable inclusion et une collaboration harmonieuse. Par exemple, je n'ai jamais vu comment les gestes accompagnent la parole ni à quoi ressemble un sourire. Aussi je suis reconnaissant que l'on m'apprécie et m'accepte tel que je suis.

Es-tu aveugle depuis ta naissance ?

Pas tout à fait. Au cours des premières semaines de ma vie, une erreur médicale a été commise, causant un décollement de la rétine. Il ne me reste que 5% de ma vision. On apprend à vivre avec et à comprendre qu'on est différent. Être aveugle est une expérience subjective, on ne connaît rien d'autre.

George Marti enseigne le sens du rythme et du tempo à l'oreille. Son engagement à l'école de musique de la ville de Zoug a été rendu possible par le directeur Mario Venuti, son ancien professeur de musique Roland Dahinden et le conseiller d'État de Zoug.



Si tu pouvais donner un conseil à un·e jeune musicien·ne aveugle, quel serait-il ?

Dans la vie, il est essentiel de persévérer et de se sentir bien dans sa peau. Il faut suivre son propre chemin, se présenter de manière authentique et rencontrer les autres tel que l'on est. Dans tous les cas, il est important de passer beaucoup de temps avec son instrument.

Combien d'heures par jour environ ?

Il n'y a pas de réponse unique. La musique est une discipline particulière. On peut la comparer à un sport de haut niveau pour lequel il faut s'entraîner quotidiennement. Pendant mes études de master à Boston et à Valence, je pratiquais au moins six heures par jour. C'était une période intense et très particulière.

Y a-t-il des rêves ou des objectifs musicaux que tu souhaites encore réaliser ?

J'aimerais poursuivre sur cette voie, tout en restant ouvert à de nouvelles expériences. La diversité et le milieu dans lequel nous évoluons façonnent nos rêves. J'aspire à plus de structure dans mon quotidien. Après des études très variées, mon rêve serait de travailler de manière régulière au sein d'une équipe ici en Suisse, de réaliser des performances exceptionnelles et de pouvoir en vivre.

Quels sont tes points forts ?

Je suis polyvalent, je m'adapte facilement et j'aime m'engager. Je m'informe volontiers sur l'actualité mondiale, j'adore la nature et cuisiner.

Que représente Procap pour toi ?

Je connais l'association en raison de ma situation. Je suis heureux et reconnaissant de tout ce qu'elle m'apporte. Il ne s'agit pas seulement d'offrir une aide personnalisée, mais aussi de sensibiliser le public au fait que les personnes en situations de handicap peuvent réaliser de grandes choses et avoir un impact sur la société. Nous avons tous à y gagner lorsque nous considérons chacune et chacun avec sérieux et mobilisons nos forces et nos ressources propres.

Des solutions simples pour votre prévoyance

Le testament, le mandat pour cause d'incapacité et les directives anticipées sont des instruments importants pour consigner ses volontés personnelles. Ils permettent de préserver ses valeurs après un accident ou au-delà de la vie. Ils permettent en outre d'éviter les malentendus et les conflits au sein de la famille. Procap vous recommande de planifier soigneusement la rédaction de vos documents de prévoyance. Vous trouverez ici un aperçu général de la question.

Texte et graphique Procap

Testament

Le testament vous permet de décider de ce qu'il adviendra de votre patrimoine. En fonction de votre situation familiale, vous avez plusieurs héritiers réservataires. Leurs parts minimales sont fixées par la loi. Vous êtes toutefois libre de disposer du reste selon vos souhaits. Le testament peut également prévoir des donations (par exemple des legs) ou des dispositions relatives au partage. Votre dernière volonté doit être rédigée entièrement à la main, datée, indiquant le lieu et signée par vous. Il est également possible d'opter pour une certification notariale.

Pacte successoral

Un pacte successoral vous permet de convenir avec d'autres personnes de la manière dont votre succession ou une partie de celle-ci doit être réglée. Le pacte successoral doit être authentifié par un notaire et ne peut être modifié qu'avec l'accord de toutes les parties signataires. Dans la pratique, on établit souvent un contrat de mariage et pacte successoral combiné.

Dispositions en cas de décès

Beaucoup de personnes souhaitent que leurs proches renoncent aux fleurs lors des funérailles et qu'ils fassent plutôt un don à une organisation

en leur mémoire. Il est recommandé d'exprimer ce souhait de don en mémoire ou de collecte lors de la cérémonie dans une disposition séparée pour le cas de décès, et non dans le testament.

Mandat pour cause d'incapacité

Dans un mandat pour cause d'incapacité, vous désignez la ou les personnes qui vous représenteront en cas d'incapacité de discernement dans les trois domaines suivants : soins de la personne, gestion du patrimoine, représentation juridique. Lorsque le mandat entre en vigueur, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) remet au mandataire un acte attestant ses pouvoirs. Le mandat pour cause d'incapacité doit être rédigé à la main, daté et signé. Une alternative consiste à le faire certifier par un notaire. Si vous n'avez pris aucune disposition, la loi sur la protection de l'adulte prévoit une représentation légale par le conjoint et les proches. Ces personnes ne peuvent gérer que certaines affaires courantes. Au-delà, l'accord de l'APEA est nécessaire.

Directives anticipées

Dans vos directives anticipées, vous consignez par écrit vos souhaits en matière de traitement médical et désignez les personnes qui sont autorisées à

être informées de votre état de santé. En cas d'incapacité de discernement, la personne que vous avez désignée discutera des mesures médicales avec le médecin traitant et prendra les décisions en votre nom. Les directives anticipées doivent être rédigées par écrit (mais pas nécessairement à la main), datées et signées.

Vos valeurs perdurent grâce à votre succession

Vous avez encore des questions ou besoin d'aide ? Procap est à vos côtés et se fera un plaisir de vous mettre en relation avec un ou une spécialiste dans votre région. Nous organisons également des séances d'information. Vous pouvez obtenir nos guides gratuits auprès de nachlass@procap.ch ou nous appeler au 062 206 88 70.

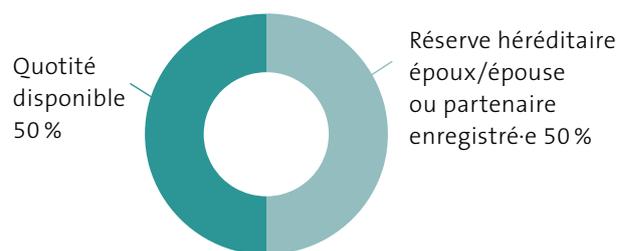
Vous êtes parents d'un enfant en situations de handicap ? Nos spécialistes vous expliquent ce à quoi vous devez faire attention.

Une aide pour des prestations solides

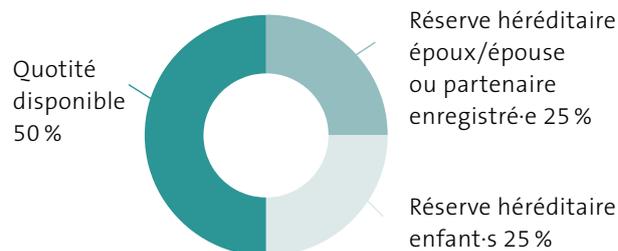
Les legs jouent un rôle important dans le financement des activités de Procap. Procap reçoit souvent des legs de personnes en situations de handicap ou de leurs proches, ami·e·s et connaissances. Ces personnes expriment ainsi leur reconnaissance et leur gratitude pour les prestations de Procap, ainsi que leur volonté de voir les personnes en situations de handicap continuer à bénéficier à l'avenir d'un accompagnement et d'une aide efficaces et professionnels.

Par un leg, vous pouvez offrir à Procap Suisse un montant déterminé. En plus d'une somme librement choisie, vous pouvez également léguer des biens matériels tels que des titres, des objets de valeur ou des biens immobiliers.

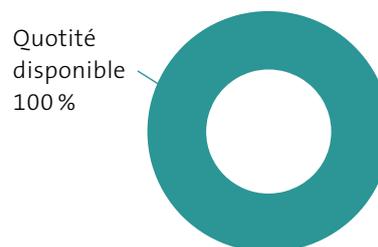
Depuis 2023, le droit de la succession prévoit les parts légales suivantes :



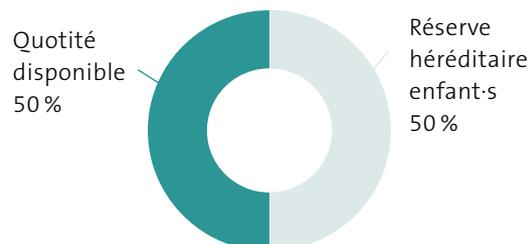
Marié ou en partenariat enregistré **avec** enfant·s



Célibataire **sans** enfant



Célibataire **avec** enfant·s



Casse-tête

Carac- tère concur- rentiel	Coup de froid aux extré- mités	Meitrné- rium	Décolo- rées	↙	Cen- tième du yen	Qui ont trop bu	Implan- tation dans l'utérus	↘	Déroba	Qu'on ne peut empê- cher	Explorera de la main	↙	Volé en éclats (fam.)	Faire du mal	↘	Action de lancer une balle	Saint proche du roi Dagobert	
↘	↘	↘				↘			3	↘	↘		Nymphe germa- nique	↘	2			
↘					Tables d'églises		Mécène	↘								Égara (fam.)		
Du pas- sé (d')		Prenait au piège			Arme de Guil- laume Tell	↘							Dialecte espagnol		Fleuve d'Italie	↘		
Plante potagère	↘						Comme un fruit meurtri	↘					Équipai des soldats	↘				
Saison chaude	↘				Symbole du tennesse	↘			Elles habitent peut-être Dallas						Exécuté avec succès		Passées à la casse- role	
↘		8			Elle traverse le lac de Côme	↘	Opéra en trois actes de Puccini	↘					Rivière du Jura		Radio de Monaco	↘		
Couvres	Principe de conduite		Extra- terrestre	↘					Habita- tion des Amérin- diens				Il est destiné à la navi- gation	↘				
Pièces sud-afri- caines	↘				1		Argile rouge ou jaune	↘		Langue dravi- dienne	↘				Déesse nordique de la Terre		Plus à l'est qu'au sud	
Disque court	↘		Monnaie rou- maine	↘		Titre indien	↘						Ancien joueur de tennis (Marc)	↘			6	
Fête mon- daine	↘					À la mode	↘		Parti Libéral	↘			Petit pays d'Europe centrale	↘				
Dépôt dans le vin	↘				Intégra- le, pour une as- semblée	↘									Fais confian- ce à (te)	↘		
Envelop- pes rigides	↘						Société de Jésus	↘										raetsel.c
									1	2	3	4	5	6	7	8	9	

Sudoku

Inscrivez un nombre de 1 à 9 dans chaque case vide, chaque nombre ne peut apparaître qu'une seule fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3×3.

Facile

			7	3	8	9		
			6			8		
7	3		4					
9			2		3	4	8	5
4				8				6
1	8	2	5		6			3
					2		6	4
		9			5			
		6	8	7	4			

Moyen

		3		6	1		5	
7							4	
	6							1
5			3		4			
9				5				7
			1		7			8
1							9	
		9						5
	7		4	8		6		

Vous trouvez toutes les solutions à la page 27.



Silvan
Meier Rhein
Avocate

Un accompagnement pratique au quotidien – pour pouvoir continuer à vivre chez soi

Pour de nombreuses personnes, disposer de son propre logement constitue le fondement d'une vie autonome. L'AI soutient cette volonté par le biais de prestations telles que des moyens auxiliaires, y compris des aménagements du logement, une allocation pour impotent (API) et une contribution d'assistance. A cela s'ajoutent, si nécessaire, des aides provenant des prestations complémentaires (PC) ainsi que les soins à domicile. L'API peut prendre la forme d'un accompagnement au quotidien ; une spécificité de l'AI. De quoi s'agit-il exactement ?

L'allocation pour impotent est une prestation centrale de l'AI. Elle est accordée selon le degré du handicap (léger, moyen ou grave). Une personne est considérée comme impotente dès lors qu'elle a régulièrement besoin de l'aide d'un tiers pour accomplir au moins deux des six actes ordinaires de la vie quotidienne (se lever, manger, soins corporels, etc.).

Important : pour pouvoir obtenir une contribution d'assistance, il faut déjà bénéficier d'une allocation pour impotent.

Lorsque l'on n'est pas impotent mais que l'on a besoin d'aide

Il existe des personnes qui, malgré leurs problèmes de santé, sont autonomes dans tous les gestes du quotidien, mais qui ne peuvent plus vivre seules et risquent de décliner rapidement sans accompagnement.

Prenons l'exemple d'une personne souffrant des suites d'un accident vasculaire cérébral, qui a de la peine à parler, risque de chuter mais qui, en dehors de cela, reste autonome. Il lui faut de l'aide pour cuisiner, pour le ménage et pour aller faire ses

courses. Prenons également le cas d'une personne souffrant de troubles du spectre de l'autisme : même si elle peut accomplir seule tous les gestes ordinaires de la vie, elle aura peut-être besoin d'aide pour certaines tâches domestiques ou administratives ou pour un soutien émotionnel.

Par le biais des API, l'AI octroie si nécessaire un accompagnement pratique au quotidien, même si les personnes concernées ne sont pas entièrement dépendantes d'autrui.

L'API destinée à un accompagnement pour faire face aux nécessités de la vie a pour objectif de permettre ayant une atteinte de santé de mener une vie digne à domicile, en toute sécurité et en toute autonomie.

Des conditions strictes et un examen minutieux du droit aux prestations

Avoir besoin d'une aide ménagère n'est pas un facteur suffisant pour obtenir le droit aux prestations. Un accompagnement pour faire face aux nécessités de la vie n'est accordé que si, en l'absence de cette prestation à

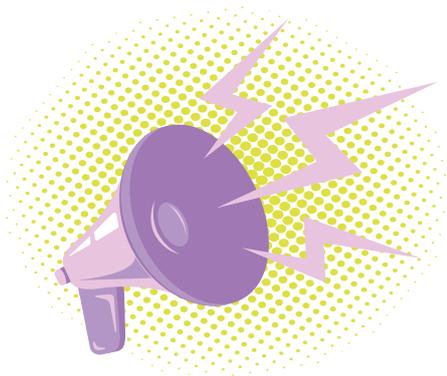
raison de deux heures par semaine au minimum, l'état de la personne concernée se dégraderait gravement et il n'y aurait d'autre choix que de la placer dans un home ou une clinique.

Les offices AI examinent strictement le droit à ces prestations d'aide de l'API. En particulier, pour les personnes qui ne vivent pas seules, l'AI considère l'aide apportée par les proches comme participant de l'obligation de réduire les dommages et rejette le droit aux prestations. Cela ne se justifie toutefois pas dans tous les cas. Le service juridique de Procap a du reste déjà dû intervenir à de nombreuses reprises en la matière... avec succès.

Bon à savoir : pour percevoir une API en vue d'un accompagnement pour faire face aux nécessités de la vie, les personnes atteintes uniquement dans leur santé psychique doivent bénéficier d'une rente AI. Par ailleurs, cette prestation n'est destinée qu'aux adultes. Il s'agit d'une particularité de l'AI, mais si la personne a atteint l'âge de l'AVS, elle peut continuer à percevoir cette aide (garantie des droits acquis).

Calendrier d'événements

Hiver 2025-2026



Découvrez les événements organisés par les sections romandes de Procap. Une activité d'une autre section vous intéresse? Prenez contact dès maintenant avec la section responsable de l'événement!

Procap **Bienne-Jura bernois**

Samedi 6 décembre

Fête de Noël et repas au restaurant Battenberg à Bienne

Informations et inscriptions:
bjb@procap.ch

Procap Delémont

Dimanche 14 décembre

Fête de Noël à la salle polyvalente de Courfaivre

Informations et inscriptions:
delemont@procap.ch

Procap Franches-Montagnes

Dimanche 30 novembre

Repas de Noël et traditionnel loto au Noirmont

Informations et inscriptions:
franches-montagnes@procap.ch

Procap Fribourg

Samedi 6 décembre

Traditionnel repas de Noël et animation au Café des Préalpes à Villars-sur-Glâne

Informations et inscriptions:
fribourg@procap.ch

Procap Genève

Samedi 13 décembre

Repas: Marmite d'Escalade à l'Arcade

Samedi 10 janvier 2026

Repas de début d'année

Informations et inscriptions:
geneve@procap.ch

Procap Lausanne

Atelier de mouvement inclusif

Prochaines dates:

29 novembre

13 décembre

Et plein d'activités en semaine et en week-end à retrouver dans le Programme d'activités 2025 sur procap.ch/lausanne

Informations et inscriptions:
lausanne@procap.ch

Procap Neuchâtel

Samedi 29 novembre

Repas de Noël des anciennes sections du Locle et de La Chaux-de-Fonds à la brasserie de l'Ancienne Poste de la Mère commune. Sur inscription.

Informations et inscriptions:
chaux-de-fonds@procap.ch

En décembre

Repas de Noël de l'ancienne section du Littoral et du Val-de-Ruz.

Informations et inscriptions:
neuchatel@procap.ch

Et plein d'activités sportives à retrouver sur procap-ne.ch

Procap Valais romand

Vendredi 5 décembre

Saint-Nicolas des membres à la Maison des Associations à Sion

Informations et inscriptions:
valais.romand@procap.ch



Deux merveilleuses journées

Les journées mouvement et rencontres qui se sont déroulées le dernier week-end d'août à Olten ont été un franc succès. Des athlètes de tous âges, tous handicaps confondus, se sont retrouvé·e·s samedi et dimanche pour faire du sport ensemble.

Texte Cynthia Mira Photos Procap

Pas moins de 235 participantes et participants et leurs 75 accompagnatrices et accompagnateurs venue·s de toute la Suisse se sont retrouvé·e·s à Olten pour se mesurer dans différentes disciplines sportives. Avec ou sans handicap, ils/elles se sont échauffé·e·s en rythme ou ont marqué des buts lors d'un match de foot inclusif. Le dimanche, 95 nageuses et nageurs se sont affronté·e·s à la piscine d'Olten.

«Les activités sportives sont importantes pour tout le monde. Pour les personnes en situations de handicap, que leur situation soit due à l'âge ou non, il est d'autant plus important de rester en mouvement pour garder la forme et une certaine autonomie, et ce le plus longtemps possible», a rappelé Sonja Häsler, membre de la commission sport de Procap.

De nombreuses personnes avaient répondu à l'invitation de l'association. Dans son discours, le conseiller d'Etat Mathias Stricker a souligné l'importance du fair-play : «Même si le sport peut susciter de vives émotions, le respect mutuel est un must», a-t-il dit.

Après ce week-end réussi, Sabina Schwyter-Küffer, codirectrice de Procap Suisse, a indiqué que les rencontres sportives étaient l'occasion de passer deux journées merveilleuses et de partager le plaisir de bouger. Maire de la ville d'Olten et président du comité d'organisation, Thomas Marbet a abondé dans son sens. Procap remercie sincèrement tous les membres qui ont contribué à la réussite de la manifestation et se réjouit déjà de l'édition 2027 à Tenero.

Toutes et tous à bord avec Procap Lausanne !

Dans le cadre de son riche programme d'activités 2025, Procap Lausanne et environs a embarqué ses membres pour une matinée voile à Prangins, avec Swiss Disabled Sailing (SDS) – Handivoile. Un moment fort où chacun·e a trouvé sa place, entre vent, voile, rires et partage.

Texte et photos Ariane Tripet

Le clapotis de l'eau contre les coques des bateaux résonne doucement : il est 10 heures du matin au port de Prangins, en cette mi-septembre où l'été semble vouloir jouer les prolongations. L'eau du Léman scintille sous les rayons du soleil, miroitant autour des embarcations prêtes à prendre le large. Sur le quai, une dizaine de personnes, gilets de sauvetage sur le dos, s'apprêtent à embarquer sur trois voiliers et un bateau d'intervention à moteur chargé de les suivre. Parmi les personnes présentes, quatre membres de Procap Lausanne et environs, trois accompagnant·e·s, quatre moniteurs de voile et la nouvelle responsable d'animation de la section Yvana Von Allmen.

L'excitation est palpable. Un peu d'appréhension aussi. Mais la cheffe de base de Swiss Disabled Sailing-Handivoile Maud Ramuz et ses collègues savent y faire. Après quelques explications ponctuées de plaisanteries, les trois duos sont formés et s'en vont en direction d'un voilier, accompagnés d'un moniteur. Pour grimper, il faut un peu de courage : ça tangué un peu. Pour Maurice, qui est en fauteuil roulant, c'est une autre histoire. Passer de son fauteuil au bateau demande une dose de confiance dans le système. Il doit d'abord s'asseoir dans une sangle de transfert qui l'enveloppe totalement et assure sa sécurité. Accroché à une corde, il est ensuite surélevé à l'aide d'un lève-personne qui fonctionne grâce à un mécanisme tournant supervisé par un moniteur.

Après avoir pris place à bord, la joyeuse troupe quitte le port, portée par un vent léger –

idéal pour une initiation. Les yeux pétillants, Gabriel* (nom connu de la rédaction) se confie : « C'est la première fois que je conduis un voilier. » Suivant les instructions du moniteur, ce jeune de 22 ans déploie le foc (la voile avant) en tirant avec vigueur sur la corde, conduit le bateau en dirigeant la barre à droite ou à gauche, en portant une attention particulière au foc, qui doit rester gonflé. A le regarder, on dirait qu'il a fait ça toute sa vie.

Sa mère l'observe depuis le bateau d'intervention. Elle est ravie qu'il découvre de nouvelles activités. Comme il vit à la maison, c'est elle qui se charge d'organiser un programme pour lui, et elle confie que ce n'est pas évident. Il existe peu d'activités organisées en journée pour les personnes avec handicap vivant hors d'une institution. Alors, quand elle a reçu le programme d'activités 2025 de Procap Lausanne proposant des dates variées, elle a été enchantée et elle a inscrit son fils à plusieurs sorties. « C'est l'occasion pour lui de rencontrer de nouvelles personnes, de se faire des ami·e·s et de participer à des activités qu'il ne ferait pas autrement. »

Après un peu plus d'une heure sur l'eau, les voiliers reviennent doucement vers le port, quelque peu aidés par le bateau à moteur à cause du vent maintenant quasi inexistant. Le soleil est toujours au rendez-vous, et les sourires aussi. Une petite collation préparée par Yvana attend les participant·e·s sur le quai. L'ambiance est joyeuse. Tout le monde est ravi de l'expérience. « C'est une chance de pouvoir vivre ce genre de moment », confie Maud Ramuz. « On travaille à rendre la



1



2



3

- 1 Les voiliers glissent, les participant·e·s désormais à l'aise à la barre.
- 2 Maurice, en fauteuil roulant, est transféré à bord à l'aide d'un lève-personne.
- 3 Le vent tombé, les participant·e·s glissent tout sourire vers le port.

navigation accessible, sécurisée et agréable pour toutes et tous. Ce genre de sorties permet de se familiariser avec le monde de la voile, mais aussi de prendre confiance en soi.» L'association SDS, fondée pour promouvoir la voile adaptée sur le Léman, propose des initiations et permet à un large public de goûter aux plaisirs de la navigation.

Cette sortie découverte de la voile s'inscrit dans le riche programme d'activités 2025 proposé par Procap Lausanne et environs. Yvana a mis sur pied près de vingt activités: balades, activités sportives, ateliers créatifs ou sorties culturelles... il y en a pour tous les goûts. «L'idée, c'est de proposer des activités accessibles, mais surtout riches de sens et d'échanges», explique-t-elle. «C'est en vivant des expériences ensemble, en dehors du quotidien, qu'on crée du lien et qu'on élargit les horizons.» Yvana a rejoint Procap Lausanne et environs en 2025, avec l'envie de dynamiser encore davantage l'offre. Son objectif: permettre à chaque membre de vivre des moments valorisants, adaptés à ses besoins, tout en favorisant l'autonomie et la socialisation.

Envie de participer ?

Le programme d'activités 2025 de Procap Lausanne et environs est ouvert à tou·te·s.

Les prochaines sorties :

- Ferme pédagogique Ahl'Graine les 20 novembre et 6 décembre
- Bowling les 24 novembre et 3 décembre
- Aquatis le 25 novembre
- Laurapark le 27 novembre
- Escrime le 28 novembre
- Atelier céramique les 29 novembre et 2 décembre
- Karting le 2 décembre
- Cinéma les 10 et 12 décembre
- Mines de sel de Bex le 15 décembre

Programme complet sur procap.ch/lausanne
Informations et inscriptions par e-mail à lausanne@procap.ch

Façonner ensemble un avenir numérique inclusif

Nous devrions toutes et tous pouvoir utiliser l'offre en ligne complète, sans restriction. La solution a un nom : l'accessibilité numérique. Mais est-elle réalisée dans la pratique ? Et qu'en est-il des bases légales en Suisse et à l'étranger ? Petit tour d'horizon.

Texte Markus Spielmann Graphique Shutterstock



La Suisse continue de promouvoir l'égalité pour les personnes en situations de handicap. Le processus parlementaire de révision partielle de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) a débuté en mars 2025, après que la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national ait examiné le projet du Conseil fédéral. Il est prévu que la LHand révisée entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027. A partir de cette date, les entreprises devront probablement se conformer à de nouvelles exigences dans le domaine numérique, comme le prévoit une nouvelle directive européenne sur l'accessibilité (le European Accessibility Act). Cela obligera également les entreprises privées à adapter leurs offres numériques pour garantir l'accessibilité.

La Suisse a pris du retard

La directive de l'UE relative aux exigences en matière d'accessibilité est entrée en vigueur le 28 juin 2025 et vise à rendre certains produits et services accessibles aux personnes en situations de handicap. On peut supposer que la Suisse adoptera une réglementation inspirée de celle de l'UE et adaptée à la situation suisse. C'est ce qui s'est produit lors de l'introduction du nouveau règlement européen sur la protection des données en 2023.

Eye-Able®

L'accessibilité numérique pour toutes et tous

Eye-Able® est une entreprise de logiciels basée à Würzburg, spécialisée dans l'accessibilité numérique. Sa vision est claire : un Internet accessible à toutes et tous, quelles que soient les limitations. Grâce à une technologie facile à intégrer, Eye-Able® rend les sites web et les contenus numériques nettement plus accessibles. L'entreprise aide ainsi les organisations issues de l'administration, de l'éducation et de l'économie à concevoir des offres numériques conformes à la législation, inclusives et pérennes. Eye-Able® a été fondée en 2020 par Oliver et

Tobias Greiner, Chris Schmidt et Eric Braun. L'idée est née d'une expérience personnelle : le meilleur ami d'Oliver est malvoyant et a dû interrompre ses études car il ne pouvait pas utiliser de nombreux systèmes numériques. Les fondateurs ont voulu changer cela. En collaboration avec des spécialistes et des personnes concernées, ils ont développé une solution qui est aujourd'hui utilisée sur des milliers de sites web internationaux. Ici, l'innovation technologique répond à une exigence sociale et s'accompagne d'une étroite collaboration avec des personnes en situations de handicap, qui participent activement à son développement. Eye-Able® est synonyme de participation numérique, de respect et d'égalité des chances, conformément au principe « Empower everyone ». Une devise qui guide les actions quotidiennes de l'équipe et ouvre la voie à un avenir numérique véritablement inclusif.

En Allemagne, la loi sur le renforcement de l'accessibilité est entrée en vigueur en juin 2025. Elle oblige les entreprises à concevoir dès maintenant leurs produits et offres numériques de manière à ce qu'ils soient accessibles à toutes et tous. L'Autriche s'est dotée d'une loi similaire. En Suisse, en revanche, la situation est différente. Jusqu'à maintenant, la LHand oblige simplement les organismes publics comme la Confédération, les cantons et les communes à rendre leurs offres numériques accessibles. Les entreprises privées ne sont pas tenues d'en faire de même; seul le principe de la responsabilité individuelle s'applique. En d'autres termes: les entreprises privées sont libres de rendre leurs offres numériques accessibles ou non.

La révision de la LHand va introduire le principe des aménagements raisonnables. Il s'agit de mesures nécessaires et adéquates pour prévenir, réduire ou éliminer les inégalités dont sont victimes les personnes en situations de handicap, par exemple dans la vie professionnelle ou dans l'utilisation de certains services. Ces mesures doivent néanmoins être adaptées, de manière raisonnable, à la taille et aux possibilités financières des entreprises ainsi qu'aux besoins des personnes concernées. Leur finalité est de réduire ou d'éliminer les

inégalités. Dans le domaine numérique, elles concernent les sites web, les boutiques en ligne, les applications, les documents numériques comme les PDF ainsi que les canaux de communication électroniques.

Et que fait Procap ?

Procap s'engage déjà maintenant, de son plein gré, pour rendre ses contenus accessibles quand cela est possible. Depuis 2022, l'association s'est dotée d'un site web supplémentaire en langage simplifié. Le choix des thèmes et des contenus publiés sur ce site a été effectué avec le concours de personnes qui ont des troubles cognitifs. L'association utilise par ailleurs la solution d'Eye-Able pour améliorer l'accessibilité en ligne. Le module, qui permet une adaptation aux différents besoins, a été intégré à tous les sites Internet des sections en septembre 2025. Il permet de procéder à des réglages individuels, par exemple du contraste, de la taille des caractères, de la synthèse vocale ou de la commande par les touches du clavier. N'hésitez pas à tester vous aussi ces nouvelles fonctions!

Ma déficience auditive fête ses 40 ans



Renée Iseli-Smits – elle-même atteinte d'une surdité sévère – s'engage pour les autres personnes avec une déficience auditive, car elle sait par expérience quels obstacles peuvent se présenter. Elle travaille pour Procap et Pro Infirmis et a, cette année, fondé sa propre société pour promouvoir une meilleure formation continue et l'inclusion dans les entreprises des personnes malentendantes.

J'ai grandi aux Pays-Bas. J'entendais bien, mais j'étais sujette à de fréquents refroidissements, qui se terminaient généralement par une otite. Après une dernière grosse infection à l'âge de 16 ans, mes oreilles m'ont un peu lâché les baskets.

Mais la trêve n'était qu'apparente: mon tympan était plein de cicatrices et en si mauvais état que mon ORL a évoqué pour la première fois l'utilisation d'un appareil auditif alors que j'avais tout juste 18 ans.

Mon cœur s'y opposait, mais je voulais étudier l'histoire à l'université et ma raison me soufflait que sans appareil, je n'y arriverais probablement pas. Avec le temps, et l'aide de mes parents, la raison a fini par l'emporter. A contrecœur, j'ai donc fini par pousser la porte d'un acousticien, entamant ainsi mon «voyage auditif».

Il m'a fallu beaucoup de temps pour accepter mon premier appareil. Dix ans plus tard, je prenais possession de son successeur, avant qu'une surdité brusque ne me prive presque entièrement de mon ouïe.

Au quotidien, les conséquences étaient notables. J'ai tout de même passé une année à tenter de me convaincre que j'allais pouvoir surmonter seule ce coup du sort. Mais dépassée par la situation, j'ai fini par demander de l'aide et j'ai appris à accepter mon handicap auditif.

Depuis 6 ans, j'organise avec joie des ateliers de sensibilisation pour Procap Suisse, je travaille comme assistante et chargée de cours pour Pro Infirmis et j'ai fondé ma société en mai de cette année.

En tant que personne avec un handicap (auditif), j'ai appris à placer au centre de l'attention les personnes cachées derrière leur ouïe déficiente. Je n'ai jamais renoncé à faire ce dont j'avais envie. Ainsi, depuis quelques années, je chante dans deux chœurs féminins.

Impressum

Editrice Procap Suisse **Tirage** 25 800 (total), version française : 4500, parution quatre fois par année **Edition et rédaction** Magazine Procap, Frohburgstrasse 4, 4600 Olten, info@procap.ch, tél. 062 206 88 88, www.procap.ch **Compte pour les dons** IBAN CH86 0900 0000 4600 1809 1 **Direction de projet** Markus Spielmann, Corinne Vonaesch **Rédaction** Miriam Hürlimann, Cynthia Mira, Ariane Tripet **Ont collaboré à ce numéro** Florian Eberhard, Renée Iseli-Smits, Silvan Meier Rhein, Anna Pestalozzi, Markus Schneeberger, Markus Spielmann **Traduction** Nathalie Métral Kurkus, Zélie Schaller, Intexto Magali Züblin **Photo de couverture** Ciaran Marx **Concept et layout** Corinne Vonaesch **Correction** db Korrektorat, Bern **Marketing des annonces** Contact : Larissa Spielmann, tél. 062 206 88 04, larissa.spielmann@procap.ch **Impression et expédition** Stämpfli AG, Bern **Changement d'adresse** à signaler au Secrétariat romand de Procap, tél. 032 322 84 86 **Abonnement** annuel non-membres en Suisse CHF 20.-, à l'étranger CHF 40.- ; ISSN 1664-4603 **Délaï de rédaction** du n° 1/2026 : 6 janvier 2026 ; parution le 2 mars 2026.

Chaque franc compte : vous pouvez aussi soutenir Procap en faisant un don.



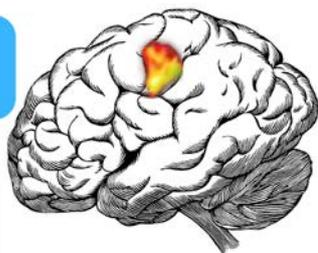
Faites un don avec
TWINT !

-  Scannez le code QR avec l'app TWINT
-  Confirmez le montant et le don



PARTICIPANTS RECHERCHÉS

QUI SONT NÉS SANS MEMBRE SUPÉRIEUR



Étude IRM
25 CHF/heure
L'hôpital
universitaire
Balgrist



Plus d'informations

Contact: paige.howell@hest.ethz.ch | 044 632 32 94

ETH zürich

Envie d'ailleurs ? Soif de découverte ou besoin de vacances ?



Notre équipe de Procap
Voyages et Sport :
30 ans d'expertise dans
les vacances, le sport et
les loisirs sans obstacles

**Nous
sommes là
pour vous.**
www.procap-voyages.ch
032 322 84 82



procap

Pour personnes avec handicap.
Sans compromis.

Inscrivez-
vous à
notre
newsletter
gratuite
et restez
informé.e.



procap

Solutions des casse-tête de la page 18.

■ ■ ■ ■ S ■ ■ ■ N ■ ■ ■ P ■ ■ T ■ ■
 C O M P E T I T I V I T E ■ N I X E
 A N T A N ■ V ■ D O N A T E U R ■ L
 ■ G ■ L ■ A R B A L E T E ■ I ■ P O
 ■ L A I T U E ■ T A L E ■ A R M A I
 ■ E T E ■ T S ■ I ■ U R I N E ■ U ■
 V E T S ■ E ■ T O S C A ■ D ■ R M C
 ■ ■ R ■ A L I E N ■ T ■ B A T E A U
 ■ R A N D S ■ X ■ T A M I L ■ U ■ I
 ■ E P ■ D ■ S A H I B ■ R O S S E T
 ■ G A L A ■ I N ■ P L ■ S U I S S E
 ■ L I E ■ P L E N I E R E ■ F I E S
 ■ E T U I S ■ S J

DIVERSITE

Sudoku

6	1	5	7	3	8	9	4	2
2	9	4	6	5	1	8	3	7
7	3	8	4	2	9	6	5	1
9	6	7	2	1	3	4	8	5
4	5	3	9	8	7	1	2	6
1	8	2	5	4	6	7	9	3
8	7	1	3	9	2	5	6	4
3	4	9	1	6	5	2	7	8
5	2	6	8	7	4	3	1	9

4	9	3	8	6	1	7	5	2
7	5	1	9	3	2	4	8	6
8	6	2	7	4	5	9	3	1
5	8	7	3	2	4	1	6	9
9	1	4	6	5	8	3	2	7
3	2	6	1	9	7	5	4	8
1	3	8	5	7	6	2	9	4
6	4	9	2	1	3	8	7	5
2	7	5	4	8	9	6	1	3



Saneo

Salles de bains sans obstacle avec style 4 centres de compétence en Suisse

Avec nos produits Saneo+, nous proposons une gamme complète allant des salles de bains familiales aux cuisines ultramodernes, qui garantissent toutes une accessibilité totale. Dans nos centres de compétence de Sierre, Lonay, Düdingen et Volketswil, nous vous présentons la diversité des produits Saneo+.

Become a follower



bringhen.ch

Düdingen FR +41 26 492 52 00
Sierre VS +41 27 455 33 77
Lonay VD +41 21 804 10 20
Volketswil ZH +41 44 403 40 00

 **Bringhen Group**